

APPEL A PROJET

**REGARD D'AUTEUR·TRICE :
DOCUMENTATION SENSIBLE
DU TERRITOIRE VILLEURBANNAIS**

ILLUS-
TRATION

PRÉAMBULE

Espace culturel original, le Rize a pour vocation de transmettre un récit partagé de Villeurbanne, construit à plusieurs voix à partir des archives, des mémoires des habitant·e·s et des travaux de chercheur·euses associé·e·s.

Comme une passerelle entre le passé et le présent, entre le local et l'universel, le Rize aide à mieux comprendre la ville d'aujourd'hui et à imaginer celle de demain.

Le Rize regroupe les archives municipales, une médiathèque, un pôle recherche, un café et des espaces culturels et pédagogiques. Il propose toute l'année une programmation culturelle gratuite, riche et variée, ouverte à tous.

LA COMMANDE

La commande doit permettre au Rize de constituer un fonds iconographique permettant de **valoriser le territoire, à travers une documentation sensible** de celui-ci. Selon les années, le Rize propose soit de documenter un quartier, soit d'aborder une thématique sur l'ensemble du territoire communal.

Ce fonds d'images permettra d'alimenter des expositions, d'illustrer des publications, ainsi que de réaliser des affiches, cartes, dépliants, supports web (sites, mailing...) et brochures d'information ou de sensibilisation édités par le Rize et ses partenaires pour mieux faire connaître Villeurbanne.

L'auteur·trice est informé·e que ce fonds est destiné, à terme, à être conservé aux Archives municipales de Villeurbanne.

Une restitution en interne, dans l'espace café du Rize est possible, mais soumise à la disponibilité de l'espace et dans la limite des possibilités financières du Rize.

Cette année, la possibilité est offerte à l'auteur·trice de répondre seul·e ou accompagné·e d'un·e autre auteur·rice, et dans ce cas, **le dessin (illustration) est requis pour au moins un des auteur·ices**

L'auteur·trice autre que le dessinateur n'est pas contraint·e à une esthétique ou un médium particulier, les images peuvent ainsi concerner le domaine de la photo, celui du dessin (y compris dessin industriel ou textile), celui des arts plastiques, celui du graphisme comme celui du street art, ou encore celui du tatouage...

La commande pour cette année 2026 porte sur le quartier Saint-Jean.

TEMPS DE PRESTATION ET DÉLAIS

Une réponse est attendue pour **dimanche 12 avril 2026**, minuit au plus tard.

Elle sera composée de :

- Une note d'intention explicitant la démarche envisagée,
si nécessaire, le choix du ou de la partenaire
- Un portfolio fournissant quelques références en phase avec la commande du Rize
- Le CV de chaque auteur·ice
- Devis détaillé hors taxe avec la précision de l'éventuel taux de TVA,
ainsi que l'adhésion au système de précompte ou non.

VILLEURBANNE QUARTIERS ADMINISTRATIFS



Ce dossier (moins de 5 Mo) sera adressé par mail à Anne-Pascale Jacquin :

anne-pascale.jacquin@mairie-villeurbanne.fr, (les liens WeTransfer, smash, grosfichiers etc. sont acceptés) ou par courrier à cette même personne au Rize, 23, rue Valentin-Hauy CS 30038 / 69625 Villeurbanne cedex.

Une réunion préparatoire sera organisée fin avril, afin de se présenter et éventuellement reprendre les enjeux de la commande, voire déterminer une liste de personnes et de lieux ressources si les auteurs·ices en ont besoin.

La réalisation se déroulera sur 4 mois entre mai et août.

FORME DU RENDU ET NOMBRE D'IMAGES

Le travail donnera lieu à la production d'un minimum de **40 images**. S'il y a deux auteurs·trices, elle sera répartie à leur convenance, sans excéder un rapport de 15 pour 25.

Les images seront numérotées et datées, chaque numéro renvoyant à une légende.

Toutes ces légendes seront rassemblées sur un fichier numérique.

Les photographies seront livrées sous forme de fichiers numériques au format jpeg en 300 dpi (24 millions de pixels) + un fichier en 72 dpi au format jpeg avec les champs IPTC remplis.

Les autres formes d'images seront livrées soit sous forme de fichiers haute résolution, soit sous leur forme matérielle (discuté avec chaque auteur·trice en fonction de leur médium).

CONDITIONS DE CESSION DES DROITS D'AUTEUR

La cession des droits d'auteur par l'auteur·trice est **non exclusive**. L'auteur·trice conserve le droit d'utiliser et de vendre toutes ses photographies pour la promotion de ses propres usages et travaux professionnels, dans le respect des personnes photographiées.

La durée de la cession des droits d'auteur est équivalente à la durée légale des droits d'auteur.

L'autorisation est donnée au Rize pour une utilisation de ces images pour des activités non commerciales et commerciales menées par le Rize , avec ou sans partenaire, dont l'objectif est la promotion de la Ville et de ses actions sur l'ensemble du territoire national et à l'international.

Le Rize a le droit de reproduire et d'adapter les images dans le cadre suivant :

- sous toutes formes d'édition ayant un support «papier», en toutes dimensions, en couleur, en noir et blanc,
- par tous les moyens techniques et sur tous les supports de communication communément utilisés par la structure pour promouvoir son action ou son image :
 - Exposition, brochures, magazines, affiches, programmes, dépliants et plaquettes, journaux ou lettres internes, journaux et périodiques, dossiers de presse, cartons d'invitation, cartes de vœux.
 - Supports numériques et éditions électroniques : réseaux numériques (Intranet, Internet), sites web, newsletters, blogs, réseaux sociaux, CD photos, DVD, cartes de vœux...
 - Autres supports de promotion : publi-rédactionnels, présentoirs, billetterie, stands pour salon, montages audiovisuels powerpoint sur différents supports (écran géant, écran d'ordinateur, téléviseurs), films et reportages diffusés dans toute présentation publique et interne.

L'auteur·trice s'engage, préalablement à la cession, à négocier les autres droits (droit des auteurs des œuvres représentées, droit à l'image...) auprès des ayants droit ou des organismes représentant les auteurs, de manière à ce que la Ville de Villeurbanne ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Le Rize s'engage à faire apparaître la mention de la collaboration avec L'auteur·trice de la façon suivante : «Prénom Nom » ou «P. Nom». Cette mention apparaîtra dans les publications papier ou numériques reprenant les images.

BUDGET indicatif

L'enveloppe budgétaire prévue pour cette prestation est plafonnée à **6 000 euros TTC**. Si plusieurs auteurs·trices sont concernés, elle sera répartie entre eux. Elle devra couvrir tous les frais liés à cette commande, ainsi que la cession des droits patrimoniaux.

Le paiement s'effectuera par mandat administratif sur présentation d'une facture déposée sur la plateforme Chorus, dans le délai légal de paiement en vigueur

à la date de facturation, selon l'échéancier suivant :

- 30% à la commande
- et 70% à la livraison.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Qualité de la note d'intention 80% :

- Pertinence du binôme proposé ou de l'unicité de la candidature
- Intentions de la démarche
- Prise en compte des caractéristiques du territoire

- Prix 20%.

MÉMO DOSSIER :

- À rendre le 12/04/26 au plus tard
- 1 ou 2 auteurs dont un dessinateur-illustrateur
- Sujet : quartier Saint-Jean de Villeurbanne
- 40 images minimum / 6000€ maximum
- Réalisation de mai à août
- 2 Rdv à prévoir : un de lancement en avril, un de mi-parcours en juillet

- Note d'intention
- CV
- Portfolio
- Devis détaillé